

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Choses de France. — IV Retraite mensuelle du clergé. — V Correspondance romaine. — VI Glanures. — VII Profession religieuse chez les Sœurs de Miséricorde. — VIII Apostolat de la prière. — IX Aux prières.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 5 avril

Semaine sainte et collecte pour les lieux-saints.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 5 avril

Office du dim. des rameaux, semi-double privil.; à la fin des messes basses, dernier Evang. de la bénédiction des rameaux.

A la messe solennelle, après l'aspersion, bénédiction, distribution et procession des rameaux; une seule oraison; chant de la Passion (selon S. Mathleu); préface de la Croix.— à vépres, ant. et ps. du dim., hymne Vexilla Regis (à genoux pendant la 6e strophe: O Crux Ave), v. Eripe me; au Magnif. ant. Scriptum est; mêm. de St Vincent Ferrier.

Note — La Passion (selon S. Marc) se lit ie mardi et (selon S. Luc) le mercredi saint.

Jeudi, 9 avril

Office du JEUDI SAINT, double de 1ère cl.; messe propre, (avec consécration des saintes huiles dans les cathédrales), reposoir et dépouillement des autels (suivi en quelques églises du lavement des pieds et de la récitation des vépres).

B. — Après la messe du jeudi saint jusqu'à la communion de celle du la la saint, les fidèles ne peuvent communier à l'église.

Vendredi. 10 avril

Chant de la Passion (selon S. Jean) ; oraisons diverses ; dépouillement et adoration de la croix ; procession et messe de présanctifiés.

Samedi. 11 avril

Bénédiction du feu nouveau, des grains d'encens et du cierge pascal; prophéties (et bénédiction de l'eau dans les églises où l'on baplise); litanies des saints spéciales (chaque invocation répétée) et MESSE double de lère cl; une seule oraison, préface de Pâques.

N. B. — Le samedi saint, les fldèles peuvent recevoir la communion à la messe ou après la messe, mais non avant.

CHOSES DE FRANCE

Combes avait déjà déclaré, en 1895, alors qu'il était ministre de l'Intérieur et des Cultes, que le droit de nomination aux évêchés vacants appartient, en France, au gouvernement. Le Saint-Siège donne simplement l'investiture nécessaire pour exercer les fonctions épiscopales. Personne alors n'avait pris M. Combes au sérieux. On savait bien, il est vrai, que Napoléon Ier, ébloui par la gloire, avait voulu, dans un moment d'ambition insensée, faire de l'acte du chef de l'Etat une vraie nomination que le pape n'aurait eu qu'à ratifier. Mais on savait aussi que Rome avait résisté et que l'empereur avait dû céder.

q

d

ta

té

al

te

le

L

28

Ce que Napoléon n'a pu obtenir, ce qu'il n'a pas persisté à réclamer, comprenant que c'était un attentat direct au droit divin de la hiérarchie de l'Eglise catholique, M. Combes ose de nouveau le proclamer une des prérogatives de la puissance souveraine de l'Etat. Et comme il possède aujourd'hui le pouvoir, il va même jusqu'à mettre à exécution le principe impie qu'il affirmait en 1895.

Sans aucune entente préalable avec Rome, le président du Conseil vient en effet de procéder à la nomination aux évêchés vacants de Bayonne, de Constantine et de Saint-Jean-de-Maurienne. Il s'est contenté d'informer la nonciature de Paris du choix que le gouvernement français a fait des nouveaux titulaires.

Les élus de M. Combes ont informé confidentiellement le Saint-Père, paraît-il, qu'ils ne consentiront à prendre possession de leur siège que si Rome, corrigeant ce qu'il y a d'irrégulier dans la mesure ministérielle, les nomme elle-même aux dignités ecclésiastiques dont le gouvernement les a investis sans en avoir ni le droit ni le pouvoir.

On ne pouvait s'attendre à autre chose. Nous ne croyons pas qu'il y ait actuellement en France un seul prêtre qui agirait autrement, dans des circonstances semblables.

* *

Ce que les huguenots du XVIe siècle, les jacobins de 1793 et les communards de 1871 ont inventé d'infamies contre le clergé et les religieux, est inouï. L'histoire est remplie de leurs calomnies et de leurs accusations éhontées, à l'adresse des ministres de la religion catholique qu'ils voulaient perdre dans l'estime et la confiance du peuple, afin de ruiner le prestige et l'influence de l'Eglise elle-même.

Les francs-maçons et les libres-penseurs d'aujourd'hui ne leur en cèdent cependant en rien. La tactique qui consiste à saiir les victimes avant de les frapper, est pratiquée actuellement avec une audace que les pouvoirs publics semblent favoriser.

Tout le monde a présente à la mémoire l'affaire Flamidien.

B

it

18

il

le

n-

Un assassinat d'enfant était commis à Lille. Grâce à la facilité d'accès qu'offrait l'école des Frères, les auteurs du crime y apportaient le petit cadavre, le cachaient dans un coin du parloir; et, aussitôt après, à la suite d'une descente de justice, un Frère de la maison était accusé d'avoir assassiné l'enfant. Or, le Frère Flamidien était absolument innocent. Le juge d'instruction dut, au bout d'un certain temps —temps d'angoisses et de dures privations pour le cher Frère—le reconnaître juridiquement et rendre une ordonnance de non-lieu. Le procès fut-il poursuivi ? S'occupa-t-on de rechercher le véritable assassin ?

Nullement.

On aima mieux ne pas rendre encore plus évidente l'innocence du Frère Flamidien, et laisser les journaux francs-maçons l'insulter et commettre l'infamie de faire de son nom une abominable injure.

Un autre fait de ce genre plus ancien, mais aussi authentique, remonte à une vingtaine d'années. Le curé d'une paroisse peu éloignée de Paris fut arrêté sous l'inculpation d'un crime commis dans la paroisse même, et qui avait été accompli pendant la nuit. Il n'y avait en réalité qu'un témoin unique, un enfant. Mais son récit fut si sincère, si net et si convaincant, que le curé, renvoyé devant la Cour d'Assises, fut déclaré coupable et condamné au bagne, où il mourut deux ou trois ans plus tard.

Or, quelques années après, le maire de la commune où le crime avait eu lieu, se sentant sur le point de mourir, sit venir l'avocat du condamné, et lui déclara que M. X. était innocent.

Au mouvement de surprise et de stupéfaction que fit l'avocat, le maire ajouta :

« Les témoins ont été de bonne foi, l'enfant aussi, le juge et le « jury aussi... Mais le crime avait été commis par moi... Je voulais « faire condamner le curé, et je m'étais habillé en prêtre ! »

d

d

d pl

d

h

pl

m

II

Ci

po

PN

po

dé

Enfin, tout dernièrement, un Frère d'Angers était arrêté sous l'inculpation d'une faute très grave. Il fut détenu pendant trois longs mois; et, au cours de l'instruction, des témoins déposèrent contre lui. Le Frère comparut à son tour devant les Assises. Là, poussée par la voix de la conscience, révoltée en présence d'une machination aussi odieuse contre le cher Frère, une servante déclare, sous la foi du serment, que les témoins produits à l'enquête sont de faux témoins, que leurs déclarations sont mensongères et qu'ils ont reçu, devant elle, le prix de leur faux témoignage.

Ces faits ignobles et d'autres de ce genre inspirent à un des correspondants du Gaulois, M. Maurice Zalmeyr, le lignes qui suivent, pleines d'une légitime indignation : « Ah! des faits semblables sont atroces. Ils en paraissent fantastiques. Mais il y a, chez certains sectaires, un état de frénésie, où la haine de la soutane devient un véritable délire, et constitue exactement, chez eux, un état d'esprit criminel. Ne leur demandez plus, alors, non seulement aucune équité, mais aucune raison. Ils sont des fous, des scélérats à force de folie, et machinent des affaires comme l'affaire Flamidien, comme l'affaire Santol, comme l'affaire d'Angers, comme d'autres dont on ne parle même pas, et que la Franc-Maçonnerie inspire, puis étouffe. Il y a actuellement de cette folie-là, et de cette scélératesse-là, dans le gouvernement de M. Combes. Il y en a également chez beaucoup de magistrats, de fonctionnaires, de maires, de journalistes et de journaux qui le soutiennent. »

**

Les dépêches télégraphiques nous annoncent que les Chambres françaises, à une faible majorité, viennent de refuser en bloc toutes les demandes d'autorisation de cinquante-quatre congrégations religieuses d'hommes. Le gouvernement a sacrifié les intérêts les plus graves de la France à sa haine contre l'Eglise, il a violé les principes les plus élémentaires de la liberté, privé les parents du droit qu'ils ont d'instruire leurs enfants comme ils l'entendent, chassé des écoles et des hôpitaux ceux qui sont le plus en état de servir les intérêts du peuple dans les œuvres d'enseignement et de charité, porté un coup mortel à la puissance et à l'expansion de la France dans le monde. Il a commis un véritable suicide national.

Nous reviendrons plus tard sur cette mesure radicale du ministère Combes, afin d'en démontrer les conséquences désastreuses au double polat de vue religieux et social.

d

3,

14

T.

ıt,

Nous nous contenterons aujourd'hui de dire un mot du rapport présenté aux Chambres par M. Rabier contre les congrégations, rapport inspiré par le gouvernement et sur lequel se sont appuyés les députés qui ont voté le refus d'autorisation.

Ce rapport, d'après ceux qui l'ont étudié avec impartialité, est un tissu de grossièretés, de basses et absurdes calomnies.

M. Rabier conclut au sujet des congrégations enseignantes à cause de « leur influence pernicieuse et souterraine, de la déformati on « qu'elles impriment aux cervaux et aux cœurs des jeunes généra- « tions ».

Il élimine les congrégations prédicantes à cause « de leurs exhibi-« bitions scandaleuses et de leur intolérance qui tendent à la destruc-« tion de la société civile ».

Est-il possible de peusser plus loin le cynisme, la déloyauté et le mensonge ?

Nous ne saurions comprendre, comment un homme chargé par les pouvoirs publics de faire une enquête impartiale sur les demandes d'autorisation présentées par cinquante-quatre ordres religieux si méritants de l'Eglise et de la France, et qui possèdent le respect et la confiance universels, alt pu présenter un tel rapport aux Chambres françaises, sans être honni et siffié.

9

d

jı

P

n

Le Temps, journal protestant de Paris, démontre que le rapport de M.Rabier ne s'accorde nullement avec les vœux du suffrage universel, qu'il n'a pas même en sa faveur l'adhésion et le zèle des maires et des conseils municipaux.

« En ce qui concerne les congrégations enseignantes, dit-il, 1,690 avis de conseils municipaux sont parvenus au ministère ;—1,075 sont favorables, 458 défavorables, 157 douteux. Il y a donc une énorme majorité de conseils municipaux favorables aux congrégations enseignantes. »

« Pour les congrégations prédicantes, 209 avis ont été exprimés; 114 sont favorables, 75 défavorables et 20 indifférents ou douteux. Ici encore la majorité est dans le même sens ».

« Si l'on considère les avis des préfets, on voit que 46 sont favorables et 417 défavorables. Ici, naturellement, les réponses des fonctionnaires ont été celles que souhaitait le gouvernement. Il est même

extraordinaire qu'en ait pu trouver des préfets capables de donner des avis favorables, suivant leur conscience. Mais on ne dit pas toute la vérite lorsqu'on parle de 46 avis favorables et 417 défavorables. Il y a 458 réponses douteuses ou indifférentes des préfets. Sans être un profond psychologue, il est aisé de comprendre que ces 458 abstentions de préfets sont, en réalité, des avis favorables aux congrégations. Toutes les fois qu'un préfet a pu conclure dans le sens de son gouvernement, il a été trop heureux de le faire. Donc, toutes les fois qu'il s'est abstenu de conclure, c'est qu'il ne réussissait pas à mettre d'accord la vérité avec son intérêt.».

« Bref, cette statistique démontre pour le moins que, dans la majorité des cas, les préfets — comme les conseillers municipaux, représentants directs des populations — ont reconnu que l'existence des congrégations, à propos desquelles on les consultait, ou bien avait quelque utilité pour le département, ou bien ne constituait aucun danger pour la République.»

Ces remarques du *Temps* sont très justes. Très logiques sont les conclusions de son article, mais le fanatisme ne connait ni logique, ni justice, ni liberté. M. Rabier a frappé en aveugle les congrégations religieuses parceque M. Rabier n'était que l'exécuteur, le vil instrument des œuvres de la franc-maçonnerie, et que la franc-maçonne-rie lui avait ordonné de les frapper.

ALFRED APCHAMBEAULT, chan.

RETRAITE MENSUELLE DU OLERGE

Mercredi, le 1 avril, au grand-séminaire de Montréal

Les exercices en commun commenceront à 2 heures. Ils comprendront la récitation des vêpres et des complies, la préparation à la mort, une conférence et la bénédiction du Saint-Sacrement.

Tous les prêtres sont invités.

0

ıt

ns.

8 ;

178-

no-

me

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 11 mars 1903.

UAND le Souverain-Pontife descendit, le 3 mars, à Saint-Pierre, pour la chapelle anniversaire de son couronnement, on attendit assez longtemps, et on commençait déjà à s'inquiéter. Léon XIII se trouvait, en effet, fatigué; et s'il voulait à tout prix faire cette cerémonie, ses familiers et le Dr Lapponi s'y opposaient. Il y a eu une demi-heure d'incertitudes ; puis, malgré tout et tous, le pape s'est décidé à descendre. Dans la chapelle du Saint-Sacrement, le Dr Lapponi, après avoir de nouveau pris le pouls du Souverain-Pontife, a fait une dernière et respectueuse insistance. Mais Léon XIII a voulu quand même ; et, grâce ?. Dieu, tout s'est bien passé. On a même remarqué que Léon XIII était d'aspect bien meilleur en revenant de la cérémonie, que lorsqu'il entra à Saint-Pierre. Quand il fut revenu dans ses appartements, il s'assit sur son fauteuil et resta un moment silencieux ; puis, levant les bras lentement au ciel, il dit d'une voix entrecoupée de sanglots : « Je vous remercie, ô mon Dieu, de m'avoir donné les forces pour assister à cette cérémonie ». Et une crise intense de larmes se produisit, le pape pleurait comme un enfant. Tous ceux qui l'entouraient furent profondément touchés de cette scène, qui témoignait de la commotion profonde qui bouleversait l'âme du Souverain-Pontife.

— A l'occasion de ces fêtes, on a remarqué que le ton de la presse libérale était plus respectueux que les annéee précédentes; mais un journal, le Messagero, s'est fait remarquer par la façon dont il a parlé du Souverain-Pontife. Et voici l'histoire que l'on raconte à ce sujet. Il y a quelque temps, la fille du directeur de ce journal, M. Cesans, tomba gravement malade et fut bientôt à l'extrémité. On appela le curé de la paroisse. Celui-ci dit à M. Cesana que s'il voulait obtenir

d

de Dieu le salut de sa fille, il devait promettre de réformer son journal, de le rendre plus respectueux du Souverain-Pontife et de la morale chrétienne. Ce journal, en effet, racontant les mille faits d'une grande ville, insistait avec un grand luxe de détails sur ceux qui offraient des côtés plus graveleux, au détriment des bonnes mœurs. M. Cesana, bouleversé par la crainte de perdre sa fille chérie, promit ce que lui demandait le curé. Sa fille revint à la santé, e. M. Cesana a tenu sa promesse. Certes, son journal est loin d'être l'idéal. Mais il a bien changé; et si un Romain ne peut en faire sa lecture spirituelle, du moins il y trouvera, moins que par le passé, de récits qui blesseront sa foi ou les mœurs.

- Après quatre jours de repos, le Souverain-Pontife a repris ses réceptions. Il y avait à Rome une foule de cardinaux, d'archevêques et évêques qui ne voulaient point s'éloigner sans avoir eu la consolation d'une audience. Tous n'ont pu être satisfaits ; mais un grand nombre ont été recus. Parmi les pèlerinages, il faut citer celui des lords catholiques d'Angleterre, conduits par le duc de Norfolk. L'adresse que ce dernier a lue devant le Souverain-Pontife parlaitde la revendication du pouvoir temporel et félicitait Léon XIII, qui tout en s'occupant des intérêts généraux de l'Eglise, n'avait point négligé d'élever sa voix pour protester sans cesse contre l'iniquité qui l'avait dépouillée de ses Etats au détriment de l'Eglise universelle. Cette note est toujours dûre pour des oreilles italiennes ; dèsqu'on touche cette question, les Italiens semblent ne plus se posséder et sortent de leurs gonds. Ils ressemblent à ces individus qui ont fait un mauvais coup, et croient voir poindre à chaque pas le tricorne vengeur d'un gendarme.
 - Mgr Zaleski, qui un moment devait aller comme délégué apostolique au Canada, est parti hier pour sa délégation des Indes. Il avait quitté l'île de Ceylan sans espoir de retour; mais les circonstances s'étant modifiées, d'accord avec la Propagande il a repris la direction de sa délégation.

0

n lé

t.

8,

10

İr

Les questions du nobis nominavit et de la nomination des évêques de France sont loin d'être encore reglées. Le gouvernement pontifical n'a point répondu directement au gouvernement français; mais le nonce apostolique a été chargé de faire comprendre que le pape ne pouvait pas céder sur la première question. C'est la grosse querelle des investitures qui revenait sur l'eau. Et Léon XIII ne pouvait pas sur ce point être d'un avis différent de celui de ses prédécesseurs, et accorder à la France ce que ceux-ci avaient, à juste titre, refusé à l'empereur allemand. D'ailleurs, ce serait bouleverser toutes les règles du droit, confondre l'ordre spirituel et l'ordre temporel, et faire une concession contraire et à la doctrine de l'Eglise et à son magistère.

La seconde question, relative à la nomination des évêques, était différente. Mais si le gouvernement modifiait ce qui s'était passé depuis le concordat, il retombait, en vertu des mêmes termes du concordat de 1801, dans ceux du concordat de 1516 avec Léon X. Alors si le gouvernement nommait directement, le pape avait six mois pour accepter ou refuser le candidat. Dans ce second cas, le gouvernement avait trois mois pour faire une seconde présentation, et ce temps expiré, si le candidat n'était point admis, le pape nommait d'office au siège vacant sans passer par le gouvernement.

Telle est la question au point de vue historique et canonique; on voit que ce n'est pas une question de mots, mais de choses, et qu'elle touche à la base même de l'Eglise et aux rapports de cette Eglise avec les pouvoirs civils. La question ne fera point un pas avant l'interpellation qui doit avoir lieu au Sénat français. Rome, d'ailleurs, a pour elle un grand facteur, le temps. Et si l'Eglise n'a pas vaincu tous ses adversaires, elle les a tous usés. Comme Dieu, qui l'a fondée, elle est éternelle; c'est le secret de sa force, contre laquelle les Combes d'aujourd'hui comme les persécuteurs d'hier échoueront toujours.

DON ALESSANDRO.

GLANURES

ES progrès du catholicisme en Angleterre. — Un fait fort curieux vient de se passer à Londres, montrant les progrès que fait le catholicisme en Angleterre.

On sait que l'Eglise anglicane est partagée en haute et basse Eglise, celle-ci attachée aux idées de la réforme, celle-là se rapprochant du catholicisme par la liturgie.

L'Eglise anglicane de Saint-Michel — Shoreditch — était célèbre par les tendances de son pasteur qui y avait rétabli la confession, la messe, les vêpres et le salut. Ce fut un scandale parmi les puritains. Ils obtinrent de l'évêque de Londres le déplacement du pasteur.

Incontinent, les deux vicaires démissionnèrent et demandèrent à l'archevêque catholique à être admis au séminaire catholique. Tous les paroissiens, de leur côté, se rendirent en foule à l'église catholique voisine, Sainte-Marie — Noorfilds — qui est encore en construction, et qu'il a fallu inaugurer d'urgence.

Le dimanche suivant, l'église Saint-Michel restait complètement vide; tandis que l'église Sainte-Marie était comble, et offrait ce spectacle peu banal de protestants chantant par cœur et sans se tromper toutes nos hymnes latines. Bien mieux, ces protestants ont demandé à devenir "catholiques romains", et ont insisté pour envoyer leurs enfants aux catéchismes de cette église.

Très ému de ce fait, l'évêque anglican de Londres a nommé, à Saint-Michel un pasteur connu par ses tendances catholiques. Celui-ci, depuis lors, visite tous ses parcissiens, leur demandant de revenir à son église, et leur promettant messe, sacrements, liturgie, tout, excepté la soumission au pape: No popery!

On ne sait pas encore si le nouveau pasteur réussira.

Catholic Settlement society. — Cette société a son siège au numéro 359 Drake Block, Saint-Paul, Minneapolis. Elle se propose de favorissr l'établissement dans notre Nord-Ouest canadien de colons catholiques venant des Etats-Unis. Jusqu'ici elle a fait de la propagande surtout parmi les Allemands; mais elle compte déterminer aussi un mouvenent d'émigration chez les Polonais et les Canadiens-français des Etats-Unis. Nous ne connaissons pas, il est vrai, les membres de cette société. Mais nous les savons en relation avec Mgr l'archevêque de Saint-Boniface; et leur œuvre est fortement recommandée par les Cloches de Saint-Boniface, l'organe du distingué prélat. Voici en quels termes le journal parle de la Catholic Settlement Society.

"Cette société est très recommandable, et elle va amener, au printemps, 6,000 Allemands catholiques dans la Saskatchewan, vicariat apostolique de S. G. Mgr Pascal, et plus de 1,000 dans l'Assiniboia, diocèse de Saint-Boniface.

"Il est à remarquer que la société ne possède pas de terrain: mais elle se charge, moyennant une faible rétribution, \$15, de procurer des homesteads ou lots gratuits à qui en demandent, de faire inscrire les noms, \$10, et même de conduire les colons sur leur terre.

"Rien ne prouve mieux le sens pratique des Américains que le fait d'avoir construit, de douze milles en douze milles, des abris ou chantiers pour les nouveaux colons qui vont arriver au printemps, et qui ne sauraient où se loger dans la prairie en arrivant.

"Cette société s'est assurée les services d'une communauté de Bénédictins, qui va quitter le climat meurtrier du sud de l'Illinois pour venir s'occuper des intérêts spirituels des colons catholiques allemands dans la Saskatchewan, sous la direction du T. R. Père Alfred Meyer, prieur papal. Déjà le vénérable prieur s'est entendu avec S. G. Mgr Pascal pour le site du futur monastère. De plus six townships ont été confiés aux RR. PP. Oblats, et six autres aux RR. Chanoines Réguliers de l'Immaculée-Conception venus de Notre-Dame-de-Lourdes dans le diocèse de Saint-Boniface.

La visite de paroisse. — On nous a prié de reproduire les lignes suivantes parues dans le Bulletin des Recherches Historiques, sous la signature de M. l'abbé A.-C. Dugas.

"C'était au mois de janvier 1879, au Sault-au-Récollet, où demeurait, dans sa solitude, le vénérable Mgr Bourget, archevêque de Martianopolis. La visite de paroisse s'ouvrait; et, comme il convenait, la première visite fut au distingué prélat. Le jeune vicaire d'alors, M. Joseph Lévêque, décédé à Sainte-Sophie, entre chez monseigneur qui l'attend au salon, avectous les prêtres de son palais. Intimidé d'abord en présence de ce beau vieillard de quatre-vingts ans, il fut ensuite comme frappé de stupeur en voyant ce prince de l'Eglise tomber à genoux devant lui, ainsi que ses compagnons, pour lui demander et en recevoir la bénédicton. Aux yeux de Mgr Bourget, ce jeune prêtre est le représentant de Dieu, dans la visite de paroisse, et Sa Grandeur le reçoit comme tel. Mgr veut aussi faire revivre la tradition de nos pères et la pratique de sa famille, à Saint-Joseph de Lévis, en donnant à tout le diocèse une excellente lecon de respect dû au sacerdoce, et en faisant connaître au peuple la place que le prêtre doit occuper dans les familles catholiques. Malgré ses objections bien fondées, le vicaire fut obligé de céder et de lever la main pour bénir celui qui lui-même bénissait depuis soixante ans. Quel bel exemple à mettre sous les yeux de nos bonnes familles! Quel beau tableau digne du regard des anges!"

Les objections contemporaines contre la religion. - Tel est le titre d'une série de sermons, dont le premier volume veint de paraître. Nous avons eu le plaisir de nouer connaissance avec l'auteur de ce nouveau sermonnaire, M. l'abbé Gibier, curé de Saint-Paterne, à Orléans. Cet excellent prêtre est connu dans toute la France. Il est souvent proposé comme modèle à leur clergé par les évêques de ce pays. Le gouvernement français le connaît bien aussi, puisqu'il lui a fait l'honneur de le refuser comme candidat à l'épiscopat. L'évangélisation des hommes est une des principales préoccupations de ce dévoné curé : la messe des hommes est fondée depuis quinze ans dans sa florissante paroisse. Chaque dimanche, cinq cents auditeurs, ouvriers, commis, employés des chemins de fer, hommes de profession, se grougent au pied chaire. Ils ont à l'église, toute neuve et de la d'une gracieuse architecture. une place réservée. Pendant la messe, ils chantent ensemble le Credo, le O Salutaris, le Magnificat. Ce chant à l'unisson n'est pas le moindre attrait de leurs réunions dominicales. Mais le point culminant en est certainement la conférence de l'excellent pasteur. Le sermon ne dure jamais plus de vingt-cinq minutes; et " c'est merveille, écrit une revue française, de contempler ces physionomies viriles que la prédication ne trouve jamais indifférentes ou insensibles". Durant son dernier voyage en Europe, Mgr l'archevêque a présidé une de ces réunions d'hommes, et il en a emporté le meilleur souvenir. Sa Grandeur, nous ne pouvons en douter, verrait avec bonheur se répandre parmi le clergé et même chez les fidèles de son diocèse le volume de M. l'abbé Gibier. L'auteur termine aussi l'introduction de cet ouvrage justement louée par la presse:

C S g N

S

N

0

M

ni pi

"Prêtres et fidèles nous pressent depuis longtemps de livrer à l'impression les paroles fugitives qui, chaque dimanche, s'échappent de notre cœur et de nos lèvres. Nous cédons partiellement à ces importunités, en éditant un premier volume qui sera peut-être suivi de beaucoup d'autres... Puisque des voix autorisées et amies nous affirment que, si imparfaites qu'elles soient, nos conférences rendront service au clergé et porteront la lumière à bon nombre de laïques, nous avons la candeur de le croire, et,—chose à laquelle je n'avais pas pensé — je me décide à faire un livre. Si ce livre est bien accueilli, s'il doit atteindre et éclairer quelques âmes, j'en bénirai Dieu."

Montréal, 26 mars 1903.

PROFESSION RELIGIEUSE

Chez les Sœurs de Miséricorde

EUDI, le 19 mars, Mgr Z. Racicot, vicaire-général, a présidé une cérémonie de profession religieuse et de vêture à la maison-mère des Sœurs de Miséricorde, rue Dorchester.

Véture: Mlle Mary Dwyer, Sœur Saint-Daniel, de Perkins Mills, Ont; Mlle Herminie Jolicœur, Sœur Sainte-Colombe, de Joliette; Mlle Marie-Eulalie Brien, Sœur Sainte-Elisabeth-de-Hongrie, de Saint-Jacques de l'Achigan; Mlle Aurélie Camiré, Sœur Sainte-Angélina, de Montréal.

Vœux temporaires: Mlle Marie-Elise Bélanger, Sœur Saint-Jules, de Trois-Pistoles; Mlle Gertrude-Helen Norton, Sœur Sainte-Emélie, de Winnipeg; Mlle Maria-Côté, Sœur Saint-Luc, de Saint-Ephrem d'Upton.

8

0

e

le

10

Vœux perpétuels: Sœur Saint-Antoine de Padoue, née Marie-Louise Bourassa, de Montréal; Sœur Saint-Ambroise née Marie-Adéline Rioux, de Montréal; Sœur Saint-Hippolyte, née Rose-Anna Rousseau, de l'Ile-Verte; Sœur Sainte-Madeleine de Pazzi, née Elodie Dagenais, de Saint-Martin; Sœur Saint-Benoit, née Maria Gervais, de Joliette; Sœur Marie du Bon-Pasteur, née Eva Rioux, de Montréal.

M. l'abbé Bourrassa, vicaire au Sacré-Cœur, a célébré la messe; le sermon a été donné par M. G. Lepailleur, curé du Saint-Enfant-Jésus. Plusieurs membres du clergé assistaient à cette pieuse cérémonie.

Apostolat de la Priere

Intention générale pour le mois d'avril 1903 Approuvée et bénie par Léon XIII

L'assistance à la sainte messe

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur Immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour que les chrétiens s'efforcent d'assister à la messe plus fréquemment et avec plus de dévotion.

Résolution apostolique: Assister à la messe aussi souvent que nous le permettent nos devoirs d'état.

AUX PRIERES

Sœur Marie des Sept-Douleurs, née Marie-Elmérina Gravel, professe vocale, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Saint-Jean-de-Dieu.

APBOUR & LAPERLE, imprimeurs, 419 et 421 rue Saint-Paul, Montréal